

Elections présidentielles de 2017

**Pour un pacte de solidarité et de développement durable
au cœur du prochain quinquennat**

**Réponse des candidat-e-s à l'élection présidentielle aux quatre
marqueurs et demandes présentés par Coordination SUD**

Nom du candidat : Benoît Hamon

Date de réponse : 31 mars 2017

Commentaires et observations éventuels :

Votre vision de la solidarité internationale et du développement

**1. Quelle vision du développement et de la solidarité internationale portez-vous ?
Comment envisagez-vous les rapports Nord-Sud dans le monde actuel ?**

Le développement et la solidarité internationale sont, à nos yeux, bien plus qu'une option disponible pour les pays riches ou une bonne action de leur part. Que ce soit au regard des défis mondiaux que nous connaissons (inégalités, transition énergétique,...) ou au regard des défis conjoncturels que nous posent les politiques que souhaite mener Donald Trump (coupes budgétaires remettant en cause le Programme Alimentaire Mondial à un moment où 20 millions de personnes sont menacées par la famine en Afrique), nous avons une responsabilité particulière en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité. Cette responsabilité est celle de veiller à la protection de nos sécurités collectives. Cela passe des relations internationales respectueuses des besoins et des attentes de chaque pays.

Le développement de chaque pays est une nécessité pour garantir nos sécurités collectives, non seulement pour notre pays et nos partenaires européens, mais aussi et surtout pour les pays dits « du Sud ».

Si des différences entre pays du Nord et du Sud peuvent encore persister et être encore d'actualité, nous avons la profonde conviction que les problèmes rencontrés par tous doivent être résolus ensemble car les défis auxquels nous devons faire face sont de même nature : dérégulation économique, modèles de production basés sur l'exploitation de ressources finies, renforcement des inégalités entre et à l'intérieur de la majorité des pays,... ce sont ces mêmes défis qui font, qu'à des degrés divers, nos concitoyens se retrouvent à faire face à une mondialisation qui les blesse. C'est pourquoi nous devons renouveler les mécanismes multilatéraux, seule réponse durable aux menaces et aux déséquilibres sociaux et écologiques d'une planète peuplée bientôt de 11 milliards d'êtres humains. Ouverture, régulation collective, respect du droit international et des droits humains, lutte contre le terrorisme, solidarité, protection des biens communs : ce sera la feuille de route de notre diplomatie.

2. Lutter efficacement contre les inégalités et la pauvreté suppose une prise en compte des droits humains dans les actions menées, en particulier de lutter contre les inégalités entre femmes et hommes. Comment prévoyez-vous de promouvoir et défendre ces droits au sein de la politique internationale de la France ?

Comme dit précédemment, la défense et la promotion des droits seront au cœur de ma diplomatie, notamment dans le cadre des négociations commerciales en cours. Les traités commerciaux, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, ne pourront plus être négociés sans une vigilance et une exigence de notre part sur l'impact qu'ils pourraient avoir sur les droits humains. Ils ne peuvent être bradés sur l'autel de la promotion du profit des multinationales.

S'agissant de l'égalité femmes-hommes, elle sera à la fois une priorité de notre diplomatie et de notre politique de développement. Notre aide au développement doit être fortement renforcée sur ce point, tant avec des programmes spécifiques qu'en continuant à l'intégrer de manière

transversale. Je propose ainsi que la dimension genre soit systématiquement prise en compte dans les programmes de développement. L'inclusion de la dimension genre devrait aller de soi, et des projets ne pouvant pas la prendre compte être l'exception. Nous n'allons pas vaincre l'extrême pauvreté si nous ne mettons pas la priorité sur les femmes et les filles, et si cette mesure semble radicale, elle ne l'est pas – elle est juste nécessaire et permettrait de rattraper de retard que la France accuse dans ce domaine. Aussi, il me paraît nécessaire de se fixer comme objectif au cours de mon mandat, l'allocation d'au moins 50% de l'APD à des projets qui contribuent activement à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans les pays en développement.

3. Selon vous, quelle est le rôle des migrations dans le développement ? Identifiez-vous un lien entre la politique de développement et les enjeux migratoires ? Et si oui, lequel ?

Nous ne sommes pas favorables à la conditionnalité de l'aide au développement en fonction d'objectifs migratoires.

Nous sommes profondément convaincus qu'il est urgent de renouveler notre approche des mobilités internationales, de plus en plus importantes, qu'elles soient subies ou volontaires. L'essentiel des migrations internationales ne se font pas en effet selon axe Sud-Nord mais Sud-Sud. C'est pourquoi nous agissons sur deux volets : l'accompagnement des mobilités régionales sud-sud, qui sont un facteur essentiel de croissance et de stabilité dans des zones comme la CEDEAO, et l'amélioration des conditions d'accueil des réfugiés en Europe, avec notamment l'instauration d'un visa humanitaire.

4. Un nouveau « Consensus européen pour le développement », impulsé par la Commission européenne, sera prochainement discuté au Conseil et au Parlement européens. Quelles priorités doit selon-vous porter la Commission européenne dans sa politique de développement ?

Avec vigilance et ambition nous porterons au niveau européen la vision que nous avons de l'aide au développement : veiller à ce que l'aide soit bien acheminée dans un but unique : celui de réduire les inégalités et la pauvreté dans le monde, conformément aux objectifs que les Etats se sont fixés collectivement dans les Objectifs de développement durable. Cela signifie trois choses : veiller au niveau d'ambition de cette aide ; veiller à son indépendance ; et enfin s'assurer que les autres politiques européennes ne viennent pas contrecarrer les effets de notre aide au développement.

5. 2016 a battu le triste record de l'année la plus chaude jamais enregistrée, et les populations des pays du Sud sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Quelles sont vos propositions pour une mise en œuvre effective de l'Accord de Paris sur le climat ?

Nous avons fait de la transition énergétique un axe majeur de nos priorités. Nous désirons un monde juste, équitable, prospère qui respecte les limites de la planète.

Pour cela, je souhaite renouveler l'ambition française pour un développement durable et pour la solidarité internationale. La France prendra une initiative internationale et proposera la création d'un Office Mondial chargé de définir un statut juridique international des biens communs : l'air, les eaux, l'espace et la biodiversité.



Nous nous emploierons à garantir la mise en œuvre de la COP21 et des objectifs de développement durable. Nous le ferons en en faisant une des priorités de notre diplomatie – face aux risques de remise en cause de l'accord international et plus largement pour que la mobilisation de la communauté internationale lors de l'accord de Paris ne cesse pas. Nous le ferons aussi via notre aide au développement en augmentant notre contribution aux programmes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les pays en développement.



FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE UNE PRIORITÉ NATIONALE

En septembre 2015, la France s'engageait à mettre en œuvre 17 objectifs de développement durable (ODD) devant la communauté internationale, comme tous les autres Etats membres des Nations unies. Ces 17 ODD, universels et interconnectés, visent à éradiquer la pauvreté, réduire tous les types d'inégalités, préserver l'environnement et bâtir une économie durable à l'horizon 2030.

1. La France étant redevable sur la mise en œuvre de ce nouvel agenda pour un développement durable, comment comptez-vous mettre en œuvre ces 17 ODD ? Quelle feuille de route impulserez-vous après votre prise de fonction présidentielle ?

J'engagerai dès le premier budget l'augmentation de notre aide au développement, qui doit croître progressivement pour atteindre les 0,7% en 2022. Je présenterai une trajectoire crédible qui se fondera, notamment, sur les revenus d'une taxe sur les transactions financières qui sera, comme voté l'année dernière par la représentation nationale, étendue aux transactions intrajournalières. Les parlementaires seront invités à valider le calendrier d'augmentation de l'aide via une loi de programmation budgétaire. La deuxième étape sera de remettre à plat les modalités de mise en œuvre de notre politique de développement, et de le faire avec l'ensemble des acteurs de cette mise en œuvre, les ONG en premier lieu, mais pas seulement. Nous mènerons un grand débat citoyen sur les ODD, qui sont loin de ne concerner que notre aide. Il s'agit de notre vision du monde, de la solidarité, des relations internationales mais aussi des inégalités au sein même de notre pays.

2. Ces objectifs ne seront atteints qu'à condition que les Etats veillent enfin à la cohérence de leurs politiques publiques avec les impératifs du développement durable. Etes-vous favorable à la création d'un dispositif indépendant de contrôle de la cohérence des politiques publiques avec le développement durable ?

Il est nécessaire en effet de renforcer le contrôle des politiques publiques, pour veiller à leur cohérence avec le développement durable et plus largement pour veiller à ce qu'elles aillent dans le sens de l'intérêt général. Pour cela nous devons garantir le bon fonctionnement de nos Institutions, car ce qu'il faut c'est que le contrôle des politiques publiques soit efficient. Les parlementaires notamment doivent pouvoir jouer véritablement leur rôle de contrôle. Il s'agit donc de parlementariser la politique étrangère française.



MOBILISER DES MOYENS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

La France s'est engagée à consacrer annuellement 0,7 % de son revenu annuel brut à l'aide publique au développement. Or, cet engagement n'a jamais été atteint. La France ne peut repousser indéfiniment ses obligations si elle veut rester crédible et influente sur la scène internationale.

- 1. Si vous êtes élu-e président-e de la République, honorerez-vous la promesse d'atteindre 0,7 % du RNB alloué à l'APD d'ici à 2022 ? Quels moyens accorderiez-vous à la politique de développement et de solidarité internationale dans le budget de l'Etat ?**

Ainsi que je l'ai déjà évoqué, nous réinscrivons notre aide publique au développement dans une trajectoire de 0,7% du revenu national brut d'ici à 2022. Pour autant, et face aux défis auxquels nous devons faire face, il est aussi essentiel de se donner les moyens d'agir rapidement : c'est pourquoi nous proposons de porter les subventions bilatérales à 1 milliard par an dès 2020. Ces subventions bilatérales nous permettront de proposer des réponses politiques crédibles dans les pays les plus fragiles ou faillis et en répondant aux aspirations nouvelles des sociétés civiles en faveur de l'État de droit, mais aussi d'investir rapidement dans des secteurs comme la santé ou l'éducation.

- 2. A l'automne dernier, le Parlement a voté un renforcement de la taxe sur les transactions financières (TTF) et une augmentation des sommes collectées en faveur de l'APD. Etes-vous favorable à cette hausse ? Etes-vous favorable à la taxation des opérations intra-journalières, jugées les plus spéculatives ? Comptez-vous soutenir le principe d'une telle taxe au niveau européen ?**

Nous sommes pleinement convaincus de la nécessité d'une TTF ambitieuse et l'élargissement à la fois de son assiette et de son taux. La TTF doit être étendue aux opérations intraday dès 2018. C'est là un instrument essentiel de notre politique de développement qu'il faudra non seulement préserver mais également sanctuariser. Nous nous efforcerons par ailleurs de parvenir enfin à son adoption au niveau européen après tant d'années d'atermoiements.

- 3. Quelles mesures prendrez-vous pour renforcer la transparence et la lisibilité de l'aide française ?**

Les progrès faits en matière de transparence de l'aide seront accélérés, avec des tableaux de bord plus simple et clairs, pour que non seulement les parlementaires et acteurs de la solidarité internationale mais l'ensemble des citoyens puissent connaître et comprendre l'engagement de la France dans le développement. Les parlementaires en particulier seront invités à débattre régulièrement sur la politique de développement et non seulement sur sa partie budgétaire annuelle.



GARANTIR UN PORTAGE POLITIQUE FORT DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La politique de solidarité internationale fait l'objet d'un consensus fort au sein de l'opinion publique, comme le montre tous les sondages. Pourtant, les enjeux du développement n'apparaissent pas comme étant une priorité dans les débats politiques actuels. En outre, pour que cette politique de solidarité bénéficie aux personnes les plus fragiles, le respect du droit international humanitaire devrait être un prérequis.

1. Etes-vous favorable à la simplification du dispositif de la politique de développement et de solidarité internationale et au renforcement du pilotage de cette politique par l'instauration par exemple, d'un ministère de plein droit en charge des questions de développement ? Quelles sont les principales mesures que vous mettrez en œuvre dans cette perspective ?

Je ne suis pas favorable à l'instauration d'un ministère de plein exercice car la politique de solidarité internationale est partie prenante de notre politique internationale. Pour autant je partage un constat : L'éclatement des acteurs chargés du pilotage et des moyens de notre politique publique en matière de développement (ministères des affaires étrangères et des finances, secrétariat d'Etat au développement, AFD, etc.) ne permettent pas d'assurer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité souhaitables. L'AFD est aujourd'hui l'opérateur principal bilatéral en matière de développement, a l'expertise technique et s'est dotée d'une vision stratégique. Néanmoins l'action de l'AFD s'inscrit dans un environnement géopolitique (situation nationale, priorités stratégiques) et national où évoluent d'autres acteurs (partenaires multilatéraux, européens, bilatéraux, collectivités, ONG), qui doit nécessairement être pris en compte. Ses interventions relèvent donc d'une vision d'ensemble qu'il est difficile à l'agence d'avoir. La multiplication des tutelles fragilise encore l'analyse de ce contexte. C'est pourquoi je suis favorable à son inscription pleine et entière dans le ministère des affaires étrangères et du développement international. Cela permettra de rassembler dans les mains d'un seul représentant tous les services administratifs, aujourd'hui dispersés, chargés de cette politique de solidarité internationale, ainsi que la tutelle de l'opérateur principal qu'est l'AFD.

2. Les crises et conflits politiques se multipliant, citoyens et ONG ont récemment dénoncé les multiples violations du droit international humanitaire dans de nombreux pays, qu'elles impactent les populations civiles ou le personnel humanitaire. Quelles mesures proposez-vous pour faciliter et protéger l'accès aux populations vulnérables ?

Les priorités sont de reprendre la proposition française d'encadrement du droit de veto en cas de crime de masse en réformant le Conseil de sécurité de l'ONU ; de renforcer la participation des femmes dans le règlement des conflits et dans les négociations (en application de la résolution 1325) ; la protection des enfants ; garantir et obtenir systématiquement l'engagement des parties en conflit sur la reconnaissance et la neutralité des ONG.

3. Face à la multiplication des urgences, des violences et bavures La France porte



RENFORCER UN PARTENARIAT AMBITIEUX ET ACTIF AVEC LES ONG FRANÇAISES

Les ONG sont des actrices incontournables de la solidarité internationale. Leur action complète celle des pouvoirs publics qui n'interviennent pas sur tous les terrains, qui n'atteignent pas forcément les populations le plus dans le besoin. Expertes de leurs domaines respectifs d'intervention, les ONG constituent une force vive dans la société rassemblant des millions de bénévoles, donateurs, sympathisants et salariés. Pourtant, les conditions dans lesquelles elles opèrent sont tendues, notamment du fait de la faiblesse structurelle des fonds disponibles pour soutenir leurs actions.

- 1. La plus-value des ONG n'est, à ce stade, que timidement reconnue par les autorités françaises. Etes-vous favorable à une réelle mise en œuvre d'une stratégie nationale de partenariat entre l'Etat et les ONG et quels en seraient les contours ?**

Nous sommes pleinement conscients du rôle indispensable et primordial joué par les acteurs associatifs de la solidarité internationale, que ce soit dans la réponse aux crises humanitaires, dans l'accompagnement des sociétés civiles des pays dits en développement, dans la mobilisation citoyenne de nos compatriotes sur les défis et les enjeux de la solidarité internationale. C'est aussi le cas dans l'interpellation du gouvernement français et des parlementaires sur des sujets aussi cruciaux que notre politique de développement ou bien la mise en place de dispositifs nationaux ayant un impact sur le sort des pays dits en développement. Nous pensons particulièrement au rôle d'alerte et de formation des organisations de solidarité internationale auprès des pouvoirs publics sur l'enjeu de l'évasion fiscale ou sur le vote de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales.

Nous pensons que les ONG doivent avoir les moyens d'agir et l'enveloppe de notre aide qui transite par ce canal sera augmentée.

Nous pensons aussi que les ONG doivent garder en toute indépendance leur rôle de contrôle des politiques publiques. C'est pourquoi nous engagerons une réforme institutionnelle visant à donner plus de pouvoir aux organes de contrôle tels que le CESE.

- 2. La France ne consacre que 2 % de son APD à l'action de ses ONG, alors que la moyenne des pays de l'OCDE est à 13 %. La France se classe donc dernière avec la Grèce sur ce terrain et ses ONG souffrent d'une situation critique comparativement aux ONG anglo-saxonnes. Or, une part de l'influence française en dépend. Etes-vous favorable à ce que la France atteigne, à la fin du prochain quinquennat, la moyenne des pays de l'OCDE, à savoir 13 %, en matière de part d'APD transitant par les ONG ?**

Nous pensons que les ONG doivent avoir les moyens d'agir et l'enveloppe de notre aide qui transite par ce canal sera augmentée. Elle sera a minima doublée.